

Trente millions d'euros arnaqués aux Assedic

ESCROQUERIE. Près de 2 000 faux chômeurs ont fraudé aux Assedic pour environ 30 millions d'euros. Une information judiciaire a été ouverte à Marseille. Les vallées du Rhône et de la Loire et la zone Alpes-Provence sont particulièrement concernées.

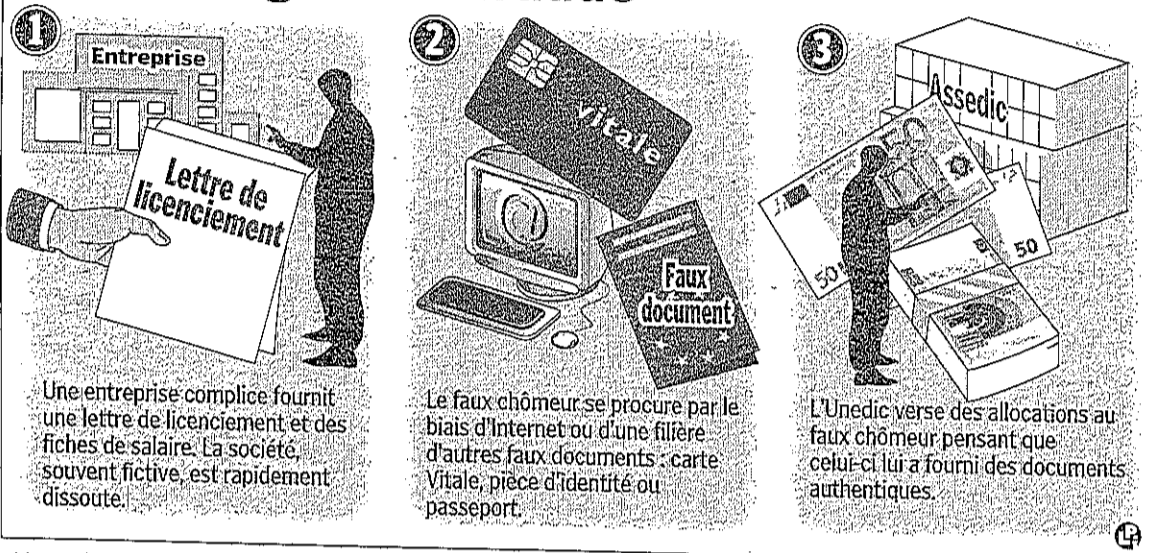
MARSEILLE
(BOUCHES-DU-RHÔNE)
DE NOS CORRESPONDANTS

C'EST UN TYPE de fraude en réseau que les Assedic ont commencé à voir apparaître il y a deux ou trois ans. Le principe est simple comme bonjour : l'escroc monte une SARL avec ou sans activité, investie en payant des cotisations sociales pour des salaires fictifs, notamment l'assurance chômage, et il ne lui reste plus ensuite qu'à revendre au prix fort des kits Assedic. C'est-à-dire des fiches de paie nominatives et des attestations qui permettent d'ouvrir des droits aux indemnités sans avoir travaillé, une fois l'entreprise fantôme en faillite ou après un faux licenciement.

122 sociétés concernées

Le 27 mars, le parquet de Marseille a ouvert une information judiciaire pour « faux et usage, escroquerie en bande organisée et déclaration mensongère en vue d'obtenir des avantages indus ». Cette seule fraude porterait sur 30 millions d'euros et 2 000 faux chômeurs répartis dans plusieurs départements du sud-est de la France. Cinq cents dossiers ont été saisis. « Ils auraient détourné

Le montage de la fraude



L'enquête concerne particulièrement des membres d'une même famille, soupçonnés de s'être spécialisés, depuis 2002, dans la confection de ces kits Assedic dont certains comprenaient même les noms de collègues de bureau et la description des locaux de l'entreprise fictive pour berner les guichetiers suspicieux.

12 millions d'euros par an entre 2002 et 2005 », confie un enquêteur.

L'affaire a démarré dans la Drôme avant d'être confiée au juge d'instruction marseillais Franck Landou, du pôle économique et financier, et aux brigades de recherche des gen-

darmeries de Marseille et Grenoble. Cent vingt-deux sociétés, la plupart d'artisans du bâtiment (notamment des entreprises de plomberie, de chauffage et de carrelage) installés dans l'Hérault, la Drôme, à Paris ou à Lyon, sont dans le collimateur des

enquêteurs. Certaines sont totalement fictives, d'autres ont de réelles activités. L'Assedic Alpes-Provence s'est constituée partie civile, le cœur du trafic semblant se situer dans la région marseillaise. Les têtes du réseau seraient concentrées à Mar-

seille et à Ceyreste, un village de banlieue, ainsi qu'à Agde, dans l'Hérault. L'enquête concerne particulièrement des membres d'une même famille, soupçonnés de s'être spécialisés, depuis 2002, dans la confection de ces kits Assedic, qui comprenaient parfois des réponses à donner aux guichetiers suspicieux. La structure, avec les organisateurs, ses rabatteurs et ses « clients », était bien huilée.

Jusqu'à dix ans de prison

« Il n'y a pas de mise en examen pour l'instant, nous investissons », raconte le vice-procureur Marc Cimamonti, qui rappelle que, si une fausse déclaration est un délit puni de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende, l'escroquerie en bande organisée peut coûter dix ans ferme.

« Les personnels des Assedic sont désormais formés à repérer certains signaux dans les dossiers d'inscription, des éléments qui mettent la puce à l'oreille, et ce sont eux qui, ensuite, font remonter les affaires », conclut Denis Maillard. Nous disposons également de recoupements informatiques et de détecteurs de faux papiers. Avec le renforcement des contrôles et les plaintes systématiques, nous espérons avoir un effet dissuasif sur les escrocs. »

MARC LERAS ET JEAN-LOUIS PACULL

« C'est un pillage de notre système social »

NOËL PONS*, conseiller au service central de la prévention de la corruption

Comment fonctionnent ces fraudes aux Assedic ?

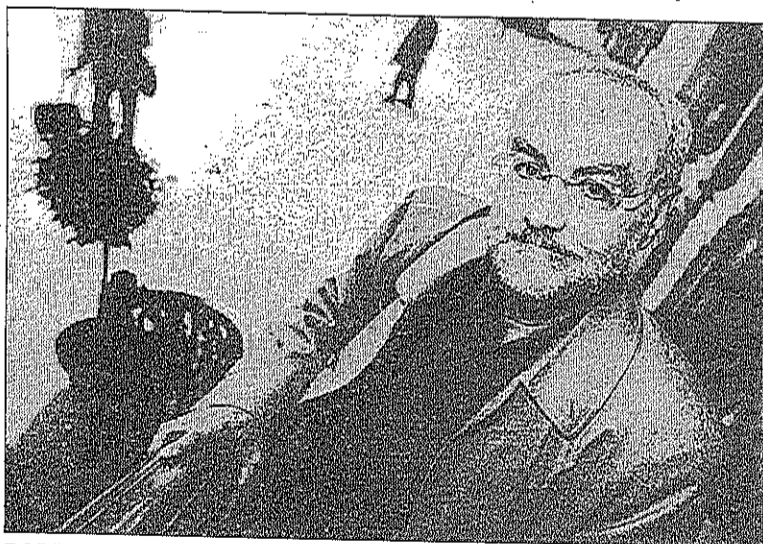
■ Noël Pons. Le principe de ces arnaques repose sur de la fausse documentation. Les Assedic vont demander aux postulants un certain nombre de justificatifs avant de les indemniser. Le fraudeur se procurera une fausse carte d'identité, une fiche de salaire ou une lettre de licenciement falsifiée.

L'entreprise est-elle complice du faux chômeur ?

Pas toujours. Elle peut effectivement se compromettre en fournissant au fraudeur une fausse fiche de paie ou une lettre de licenciement. Parfois ces entreprises n'ont pas de réelle activité. Elles sont créées et dissoutes très rapidement. Mais ces sociétés peuvent être utilisées à leurs dépens sans être au courant de la combine. Par exemple, lorsqu'on utilise des documents à leur insu.

Comment le fraudeur se procure cette fausse documentation ?

Aujourd'hui grâce à des logiciels sur Internet, quelqu'un un peu doué en informatique peut réaliser toutes sortes de faux papiers. Il existe aussi des filières qui proposent un « kit » de fausse documentation. Le prix pour ce service peut monter jusqu'à 3 000 € ou plus. Le fraudeur peut payer en plusieurs fois.



PARIS, HIER. « Aujourd'hui grâce à des logiciels sur Internet, quelqu'un un peu doué en informatique peut réaliser toutes sortes de faux papiers », se désole Noël Pons. (LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN.)

Comment expliquez-vous que de plus en plus d'arnaques soient identifiées par l'Unedic ?

A ma connaissance, l'Unedic a affiné ses outils de détection. Elle sait où se trouvent les failles de ces arnaques. Vous avez des indicateurs qui permettent de savoir si une entreprise a une réelle activité ou non. J'avais découvert ce problème des faux chô-

meurs dès juillet 2005. Ce système d'arnaque aux Assedic est constaté dans d'autres pays. C'est devenu un sport international, un pillage organisé de notre système social.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS VIGNOLLE

(1) Auteur de « Cols blancs, mains sales, économie criminelle mode d'emploi » ed. Odile Jacob.

19 autres affaires en cours

FACE À DES ARNAQUES massives et répétées ces derniers mois, l'Unedic, l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage, a recensé 19 cas d'escroquerie en bande organisée dans un document interne de décembre 2005. Le préjudice total est estimé à environ 80 millions d'euros pour 6 400 faux chômeurs. Des chiffres qui sont « minimisés », selon un responsable de l'Unedic.

L'assurance chômage verse chaque année environ 26 milliards d'euros d'allocations. Selon l'organisme, certaines malversations relèvent du « grand banditisme ». L'argent détourné aurait pu servir à financer « des actions terroristes », avance la note interne sans pouvoir étayer ces allégations. Les principales fraudes au chômage se concentrent en région parisienne, en Rhône-Alpes mais aussi en Provence-Côte d'Azur.

Des travailleurs au noir, des employés précaires, des livreurs ou des professeurs vacataires

A Paris, une enquête préliminaire porte sur 1 800 autres fraudeurs. Les sommes détournées s'élevaient à plus de 20 millions d'euros. Là aussi, les fraudeurs utili-

saient des sociétés fictives. Les gérants virtuels licenciaient de faux employés. Ils leur proposaient des « kits » de faux documents : attestation de travail, feuilles de paie gonflées mais aussi des fiches de réponse pour répondre aux agents des Assedic zélés. On donne dans ce document les noms de collègues de bureau et la description des locaux de l'entreprise fictive.

La réponse de l'Unedic face à ces aigrefins est pourtant arrivée tardivement. En février 2005, un département de prévention des fraudes et de contrôle interne a finalement été mis en place. Les Assedic se sont aussi dotées d'outils pour lutter contre cette criminalité organisée qui gangrène l'économie française. Des détecteurs de faux papiers ont aussi été installés dans ces cellules de prévention. Les fichiers de l'Unedic peuvent désormais être croisés avec ceux d'autres administrations françaises, notamment des douanes ou de l'Urssaf.

Le tribunal correctionnel de Paris examinera ces prochains jours une affaire portant sur 10 millions d'euros d'escroquerie dont auraient profité quelque 500 faux allocataires entre 1996 et 1999, des travailleurs au noir, des employés précaires, des livreurs ou des professeurs vacataires.

F.V.